

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2009

Date de convocation 30 Juin 2009-  
La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. GRAVELLE, Mmes MAUREL, MM. GIRAUX, MACHEFERT, Mme GRELET, MM. GATINEAU, M. RICHON, Mme FOURNALES, Mme SAUZÉ, MM. GODARD, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes MONTALESCOT, FALLOURD, MM. FOURRÉ HANNIER

Excusés : Mme LAFOND, MM. DUPONT. NAUD,

Absent : M. DAUNAS

Secrétaire de séance : M. CANUS

A l'ouverture du Conseil Municipal, Monsieur DUVAL remet au nom de l'Association « Du côté de Chaniers » un chèque de 210 € au bénéfice du CCAS.

Au nom du Conseil Municipal et du CCAS, Monsieur de ROUX remercie Monsieur DUVAL et cette association qui participe ainsi financièrement à la solidarité chagnolaise.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUIN 2009

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 8 Juin 2009.

### PRIX DU REPAS A LA CANTINE

Monsieur de ROUX rappelle que l'encadrement des tarifs de la restauration scolaire des élèves de l'enseignement public a été supprimé sous réserve de ne pas excéder le coût du service rendu par usager.

Il indique qu'en 2008 le montant total des dépenses s'est élevé à 174 826 € dont la part la plus importante est la rémunération du personnel (110 579 €).

Les recettes, c'est-à-dire le prix des repas, se sont élevées à 62 466 €. Elles couvrent l'alimentation et les charges courantes. 64.27% de la dépense sont supportés par le budget de la Commune.

Le prix du repas depuis Septembre 2008 est de 1.85 € par enfant et de 3.70 € par adulte,

Il propose d'appliquer une augmentation à compter du 1<sup>er</sup> Septembre prochain, portant ainsi le prix du repas à :

**1.95 € par enfant**

**3.90 € par adulte**

Madame MICHAUD indique que le nombre de rationnaires va croissant. Or, en cas de hausse importante des effectifs, principalement en Maternelle, on risque de se trouver confronté à un problème de places. Il faudra alors privilégier les enfants dont les parents travaillent.

Monsieur RICHON fait remarquer qu'il est difficile d'élaborer des repas de qualité pour moins de 2 €.

Monsieur de ROUX rappelle que le Syndicat de Pays de Saintonge Romane essaye de promouvoir la vente directe des producteurs aux consommateurs.

Or, actuellement les producteurs ne sont pas assez nombreux pour répondre aux demandes des cantines qui veulent élaborer des repas bio. Il souhaite que cet approvisionnement se développe.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer approuve l'augmentation des tarifs de la cantine proposée.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur RICHON indique que la Commission des Finances a procédé à la répartition des subventions entre les divers organismes et associations dont l'enveloppe globale était prévue au budget primitif 2009.

Il présente la liste des associations bénéficiaires :

ASSOCIATIONS assurant l'encadrement d'enfants	
AS Foot	2 000
Judo Club Chagnolais	725
Entente Pongiste de Chaniers	555
Atelier 10	555
Tennis Club Chaniers	555

	<b>Sous-Total</b>	<b>4 390</b>
<b>ASSOCIATIONS Sportives</b>		
Amicale Boules Chagnolaise		170
Club Gymnastique Volontaire		170
Yoga		170
Club de Jeu de Simulation Saintongeais		170
ACCA de Chaniers		170
UJC JUDO		170
ACTI SPORT		170
	<b>Sous-Total</b>	<b>1 190</b>
<b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>		
Handicapés Moteurs		30
Ligue contre le Cancer		30
Paralysés de France		30
Prévention Routière		30
Donneurs de Sang		30
Croix Rouge		30
Pêcheurs Santons		30
Anciens Combattants		30
	<b>Sous-Total</b>	<b>240</b>
<b>ASSOCIATIONS d'Intérêt Local</b>		
Club des Aînés Ruraux		90
APE Maternelle Ronsard		110
APE Ecole Pasteur/La Chapelle des Pots		110
Batterie-Fanfare "L'Espoir Chagnolais"		170
Mission Locale de Saintes		155
Comité d'Animation de Chaniers		500
	<b>Sous-Total</b>	<b>1 855</b>
CLSH Les Coccinelles		85 000
CLSH" La Souris Verte (30 000 -3400 trop versé en 2007)		26 600
	<b>Sous-Total</b>	<b>111 600</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>119 275</b>

Monsieur de ROUX souligne que les subventions qui viennent d'être énoncées ne sont pas les seules aides à être versées aux associations puisqu'il faut aussi y ajouter la mise à disposition des divers locaux et équipements ainsi que pour certaines celle du personnel communal.

Madame SAUZE demande la raison pour laquelle la subvention de l'AS FOOT est plus élevée que les autres.

Monsieur de ROUX indique qu'il y a eu, il y a déjà longtemps, un accord relatif à l'entretien des terrains de foot par le Club. (tonte, engrais...)

Monsieur PANNAUD souligne que le Club de Foot compte environ 250 licenciés dont une centaine d'enfants. Il est donc le Club le plus nombreux de la commune. Le Club de Judo quant à lui comprend 70 à 80 licenciés. L'amicale des Boules a aussi un effectif important.

Monsieur de ROUX indique qu'il faudrait élaborer un budget global avec dépenses d'investissement et de fonctionnement destiné aux associations de la commune afin de mieux appréhender les dépenses totales qui leur sont affectées.

Monsieur MACHEFERT indique qu'il serait intéressant de calculer le ratio par habitant afin de le comparer aux autres communes. Il ajoute qu'il faudrait faire un effort pour les associations qui encadrent les enfants.

Monsieur de ROUX rappelle que la Commune a un encadrant municipal en la personne de l'animateur Alexandre.

Monsieur GRAVELLE souligne que Patrick JACQUES, employé municipal, entraîne les enfants de l'Ecole de Foot le mercredi après-midi.

Monsieur RICHON fait remarquer que le Club de Tennis accueillerait plus d'enfants s'il y avait un tennis couvert mais cela nécessite des investissements importants. Il souligne que d'importants investissements ont été réalisés pour les club de foot et de judo et qu'il faudra faire un effort pour d'autres associations.

Monsieur de ROUX indique que le choix des activités sportives que l'on veut aider est un vrai débat qu'il faudra avoir pour savoir quelles seront les orientations à venir.

Madame MICHAUD rappelle la nécessité d'équiper en mobilier les nouveaux locaux de la Souris Verte.  
Monsieur PANNAUD indique que deux possibilités se présentent : soit la Commune achète le mobilier, soit elle verse une subvention à l'association qui percevra, en fonction de l'aide de la Commune, une aide de la C.A.F.  
Monsieur de ROUX propose de reporter cette question à la prochaine séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la répartition de subventions proposée.

#### **TRAVAUX D'AMENAGEMENT TRAVERSE D'AGGLOMERATION RD 138-234 ET AVENUE DU 8 MAI - Autorisation de signature convention avec le Département -**

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil les travaux d'aménagement devant intervenir avenue du 8 Mai 1945 afin de réduire la vitesse des véhicules, de sécuriser le cheminement piétonnier et de procéder à la réfection de la chaussée après enfouissement des réseaux.

Le Conseil Général, dans le cadre de la politique départementale d'aménagement des traversées d'agglomération assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux dont le coût s'élève à 249 333.00 € HT.

La participation communale est fixée à hauteur de 56 730.75 € HT.

Une convention définissant les modalités de la participation financière de la Commune doit être passée avec le Département. Ces travaux doivent démarrer fin Septembre, début Octobre.

Madame MICHAUD déplore que cet aménagement n'ait pas été réalisé pendant les vacances.

Elle demande qu'à la rentrée un communiqué soit adressé aux parents afin d'annoncer ces travaux.

Monsieur RICHON demande si le carrefour de la RD 24 sera refait. Monsieur de ROUX indique que ce n'est pas prévu dans les travaux.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Général.

#### **APPEL D'OFFRES MENUISERIES ÉCOLE PASTEUR**

Madame CHARRIER rappelle qu'en vue du remplacement des menuiseries extérieures au Groupe Scolaire Pasteur, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée (Article 28 du Code des Marchés Publics).

Après avoir rappelé que l'estimation de ces travaux s'élevait à 56 000 € TTC, elle donne lecture des résultats de l'analyse des offres :

<b>Entreprises</b>	<b>MONTANT TTC</b>	<b>classement</b>
<b>SARL MCM</b>	<b>27 432.65</b>	<b>1</b>
<b>France Menuiseries</b>	<b>43 922.90</b>	<b>2</b>
<b>SARL Chauvet</b>	<b>46 261.43</b>	<b>3</b>

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 Juin dernier après examen des offres, propose de retenir l'entreprise SARL MCM de Saint Georges des Côteaux sur la base de son offre s'élevant à 22 937.00 € HT soit 27 432.65 € TTC.

Monsieur RICHON, constatant le montant de l'offre par rapport à l'estimation, afin de bénéficier de la baisse du coût, propose de lancer la consultation pour les menuiseries Ronsard dès le mois d'Octobre pour que les travaux soient exécutés pendant les vacances de Février.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de retenir l'offre de la SARL MCM pour un montant de 27 432.65 € et de lancer la consultation pour la réfection des menuiseries Ronsard.

#### **ATELIERS MUNICIPAUX - AVENANTS**

Monsieur de ROUX rappelle que le Conseil Municipal a attribué les marchés aux entreprises par délibération du 03 Novembre 2008 en vue des travaux d'aménagement des ateliers municipaux.

En raison des modifications intervenues au cours de la réalisation des travaux, il convient de passer un avenant aux marchés suivants :

### LOT N°1 GROS-ŒUVRE/VRD . - Entreprise ALM ALLAIN

#### **Avenant N°1**

Moins-Value :

Non réalisation de travaux prévus au marché initial : Démolition ouvrage béton, Seuils, dressement de tableaux intérieurs, ...(- 6 089.53 € HT)

Plus-Value :

Réalisation de travaux non prévus initialement : chainage rampants en tête de mur (+ 1 649.34 € HT)

**Montant de l'avenant - 4 440.19 € HT**

**Le montant du marché initial de 94 760.72 € HT est porté à 90 320.53 € HT (108 023.35 € TTC).**

### LOT N°2 - CHARPENTE- COUVERTURE - BARDAGE SERRURERIE - Entreprise METALIC

#### **Avenant N° 1**

Moins-Value :

Non réalisation de travaux prévus au marché initial : Sortie en toiture, Cylindre sur organigramme (- 8 239.00 € HT)

Plus-Value :

Réalisation de travaux non prévus au marché initial : Note de calcul sur renforts de charpente, renforcement du 9<sup>ème</sup> portique (+ 8870.00 € HT)

**Montant de l'avenant N°1 : + 631.00 € HT**

**Le montant du Marché initial de 181 662.31 € HT est porté à 182 293.31 € HT (218 022.80 € TTC)**

### LOT N° 3 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM -Entreprise BIRON

Moins-Value :

Non réalisation de travaux prévus initialement : suppression appui aluminium, suppression cylindre sur organigramme (- 493.00 € HT)

Plus-Value :

Réalisation de travaux non prévus initialement : Ferme-porte, fourniture et pose de menuiserie en aluminium à rupture de pont thermique Châssis 2 vantaux, suite aux actes de vandalisme intervenus pendant les travaux, (+ 1891.00 € HT) entraînant une plus-value supérieure à 5%

**Montant de l'avenant : 1 398.00 € HT**

**Le montant du marché initial de 12 715.00 € HT est porté à 14 113.00 € HT (16 879.15 € TTC).**

### LOT N° 4 - CLOISONS - FAUX PLAFONDS - MENUISERIES INTERIEURES - Ent. BOUGNOTEAU

Moins-Value :

Non réalisation de travaux prévus initialement : bloc porte sanitaire, plinthes, organigramme de serrures (- 1 115.70 € HT)

Plus-Value :

Réalisation de travaux non prévus initialement :

Doublage en plaque de plâtre mur de séparation, prolongement de cloisons de distribution, (+ 1 888.60 € HT)

**.Montant de l'avenant : + 772.90 € HT.**

**Le montant du marché initial de 28 315.52 € HT est porté à 29 088.42 € HT (34 789.75 € TTC).**

### LOT N° 6 - PLOMBERIE - SANITAIRE - Entreprise PEROT

Moins-Value :

Non réalisation de travaux prévus initialement Chauffe eau 30l, évier inox,... (- 921.05 € HT)

Plus-Value :

Réalisation de travaux non prévus initialement : Lave-mains, alimentation lave-mains, raccordement évacuation lave-mains (+ 469.00 € HT)

**Montant de l'avenant : - 451.65 € HT**

**Le montant du marché initial de 9 692.05 € HT est porté à 9 240.40 € HT (11 051.52€ TTC).**

### LOT N° 7 - REVETEMENTS SOLS SCELLES - Entreprise RENOUE GUIMARD

Moins-Value :

Non réalisation de travaux prévus initialement : Fourniture et pose de faïence blanche (- 423.00 € HT)

Plus-Value :

Réalisation de travaux non prévus initialement :

Confection d'une chape, fourniture et pose de carrelage grès, de plinthes, barres de seuil... (+10 418.03 € HT)

**.Montant de l'avenant : + 9 995.03 € HT.**

**Le montant du marché initial de 9 465.62 € HT est porté à 19 460.65 € HT (23 274.94 € TTC).**

## LOT N° 8 - REVETEMENTS SOLS COLLES - PEINTURE -Entreprise RENOUE-REDONDEAU

Moins-Value :

Non réalisation de travaux prévus initialement : suppression toile de verre dans local rangement, peinture lessivable dans local plantes, peinture dans local stockage, revêtement sols souple, barres de seuil,..... (- 13 166.96 € HT)

Réalisation de travaux non prévus initialement : Fourniture et pose de toile de verre dans local plantes, peinture lessivable dans local rangement, peinture sur mur intérieur circulation et sur façade extérieure,... (+ 2 396.28 € HT).

**Montant de l'avenant : - 10 770.68 € € HT**

**Le montant du marché initial de 25 585.61 € HT est porté à 14 814.93 € HT (17 718.66 € TTC).**

Monsieur de ROUX explique qu'à l'origine la salle associative a été créée à l'usage des associations.

Or, au vu de l'espace créé, on s'est rendu compte que cette salle pouvait accueillir des manifestations permettant de libérer la salle des fêtes et ainsi de résoudre le problème de nuisances sonores dans le bourg.

Cela a donc impliqué des finitions plus élaborées tels que le remplacement du revêtement de sol souple par du carrelage, ce qui justifie la plus-value supérieure à 5% pour le lot 7.

**MONTANT TOTAL**

- Des MOINS-VALUES - 30 448.24 € HT soit - 36 416.10 € TTC

- Des PLUS-VALUES + 27 582.65 € HT soit +32 988.85 € TTC

Portant le total des marchés de 390 751.43 € HT à 387 885.84 € HT

Soit de 467 338.71 € TTC à 463 911.46 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les avenants proposés et mandate le Maire pour signer les pièces à intervenir.

### **VIREMENTS DE CRÉDITS**

Madame CHARRIER informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder aux virements de crédits suivants :

#### Participation aux travaux d'investissement du collège Agrippa d'Aubigné :

La Commune a reçu un rappel à payer de 450 € sur les travaux d'investissement du collège Agrippa d'Aubigné que l'on a réglé en 5 versements (de 2004 à 2008 et le solde en 2008).

Hors, une erreur s'est produite lors du versement de l'année 2007 (16 389.10 au lieu de 16 839.10).

Afin de procéder au versement de cette somme il convient de faire le virement de crédits suivants :

- Art 20413- 20 (Inv - Dép): + 450 page du budget impactée : 14
- Art 2315-23 - 224 - Réf. pontons (Inv - Dép) - 450 page du budget impactée : 30

Après avoir effectué ce dernier versement, l'amortissement de ces travaux pourra intervenir à compter de 2010, en 5 annuités.

#### Virements de crédits supplémentaires :

\* *Intégration des travaux d'éclairage public 2008 effectués par le SDEER - Paiement immédiat :*

- Art 21534-21 - Réseaux d'électrification - Dépense réelle + 720 € Page du budget impactée 14
- Art 21534-041 - Réseaux d'électrification - Dépense d'ordre + 720 € Page du budget impactée 15
- Art 1326-041 - Part SDEER - Recette d'ordre + 720 € Page du budget impactée 16
- Art 2315-23 - 224 - Réf.pontons (Inv - Dép) - 720 € Page du budget impactée : 30

\* *Coût supplémentaire des travaux d'arrosage et de réfection du terrain de foot du Maine-Allain :*

- Art 2315-23 - 226 - Réf. Terrain Maine-Allain (Inv - Dép) + 2 500 €  
Page du budget impactée : 32
- Art 2315-23 - 224 - Réfection pontons (Inv - Dép) - 2 500 €  
Page du budget impactée : 30

\* *Achat d'un logiciel + scanette pour la médiathèque :*

- Art 2188-21 - 209 - Aménagt médiathèque (Inv - Dép) + 1 100 €  
Page du budget impactée : 25
- Art 2313-23 - 190 - Trvx logts St Antoine (Inv - Dép) -1 100 €  
Page du budget impactée : 21

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les virements de crédits proposés.

Monsieur PANNAUD signale que l'éclairage public de Chez Corbin était toujours allumé malgré la demande d'intervention faite auprès du SDEER.

Madame CHARRIER indique que les feux tricolores seront réparés Mercredi.

### **TRAVAUX SALLE OMNISPORTS DU MAINE ALLAIN**

Madame CHARRIER rappelle qu'en vue des aménagements VRD du parking de la salle omnisports une consultation a été lancée selon la procédure adaptée (Article 28 du Code des Marchés Publics).

La Commission d'Appel d'offres réunie le 6 Juillet 2009 a examiné les offres présentées.

<b>Entreprises</b>	<b>MONTANT TTC</b>	<b>classement</b>
<b>SEC TP</b>	<b>41 985.22</b>	<b>1</b>
<b>SO PO TP SAS</b>	<b>45 975.43</b>	<b>2</b>
<b>Ets MORIN</b>	<b>46 028.66</b>	<b>3</b>
<b>SARL Gaudy Bonneau</b>	<b>49 836.12</b>	<b>4</b>

Après analyse la commission d'appel d'offres, propose d'attribuer le marché à l'entreprise SEC TP sur la base de son offre, pour un montant de : 41 985.22 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la SEC TP d'un montant de 41 985.22 € TTC.

Madame CHARRIER indique que les travaux doivent commencer après le 15 Août.

Monsieur RICHON rappelle que la marche nocturne du 29 Août part de la salle omnisports et qu'il risque d'y avoir un problème de stationnement si les travaux sont commencés.

### **ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE**

Monsieur de ROUX présente au Conseil Municipal le rapport annuel du service d'assainissement établi par le Délégué VEOLIA.

La Commune de Chaniers, autorité organisatrice, a confié à VEOLIA EAU les missions suivantes au titre de son service d'assainissement collectif : dépollution, gestion clientèle, **refoulement, relèvement, collecte des eaux usées.**

La gestion du service a été déléguée dans le cadre d'un contrat de type affermage en date du 17.06.2006 prenant fin le 30 Juin 2018.

#### **LES ABONNES ET L'ASSIETTE**

<i>Année</i>	2004	2005	2006	2007	2008	N/N-1
<b>Nombre d'abonnés</b>	<b>844</b>	<b>853</b>	<b>1002</b>	<b>1028</b>	<b>1042</b>	<b>+ 1.4%</b>
<b>Assiette de la redevance (m3)</b>	<b>75 499</b>	<b>78 380</b>	<b>77 263</b>	<b>88 842</b>	<b>90 396</b>	<b>+ 1.7 %</b>

#### **LA DEPOLLUTION**

##### **Station d'Épuration - Le Bourg**

Capacité nominale : 1700 équivalent habitants

Volumes entrants : 52 753 m<sup>3</sup>

Débit moyen journalier : 144 m<sup>3</sup>/j

Boues humides : 415m<sup>3</sup>

Matières sèches 19.1 tonnes

Evolution de la charge entrante :

	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Volume entrant (m3/j)</b>	<b>147</b>	<b>128</b>	<b>142</b>	<b>150</b>	<b>144</b>
Capacité hydraulique	340	340	340	340	340
<b>Charge DB05 entrante (kg/j)</b>	<b>76</b>	<b>47</b>	<b>52</b>	<b>39</b>	<b>50</b>
Capacité épuratoire (kg/j)	102	102	102	102	102

La station est à 60% de sa capacité épuratoire

##### **Station d'Épuration - Quartier Nord Ouest**

Capacité nominale : 1500 équivalent habitants

Volumes entrants : 45 839 m<sup>3</sup>

Débit moyen journalier : 125 m<sup>3</sup>/j

Boues humides : 333 m3  
 Matières sèches 15.9 tonnes  
 Evolution de la charge entrante :

	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Volume entrant (m3/j)</b>	<b>76</b>	<b>83</b>	<b>110</b>	<b>128</b>	<b>125</b>
Capacité hydraulique	300	300	300	300	300
<b>Charge DB05 entrante (kg/j)</b>	<b>31</b>	<b>50</b>	<b>59</b>	<b>54</b>	<b>49</b>
Capacité épuratoire (kg/j)	90	90	90	90	90

La station est à 50% de sa capacité épuratoire.

	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Boues évacuées (tonnes en matières sèches)</b>	<b>29.0</b>	<b>30.3</b>	<b>32.7</b>	<b>31.2</b>	<b>35.0</b>
Usine de dépollution Chaniers Bourg	19.0	18.6	18.6	17.9	19.1
Usine de dépollution Chaniers Nord-Ouest	10.0	11.7	14.1	13.3	15.9

### EVOLUTION DU PATRIMOINE RESEAU

	2004	2005	2006	2007	2008	N/N1
<b>CANALISATIONS</b>						
Longueur totale du réseau	28.3	28.7	29.8	29.8	29.8	0.0%
<b>BRANCHEMENTS</b>						
Nombre de branchements	865	900	949	955	971	1.7%
<b>OUVRAGES ANNEXES</b>						
Regards de visite	466	480	517	517	517	0.0%
Déversoir d'orage	2	2	2	2	2	0.0%

### LES TRAVAUX

#### Travaux de renouvellement

	2004	2005	2006	2007	2008
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (en ml)	<b>28324</b>	<b>28695</b>	<b>29767</b>	<b>29767</b>	<b>29842</b>
Longueur renouvelée (en ml)					<b>90</b>

#### Travaux neufs

Extension de canalisation : Impasse Goulebenèze (40 m), Rue Abbé Vieuille (Refoulement : 35 m)

Travaux de branchements : réalisation de 16 branchements (84.5 m)

Les travaux de renouvellement des canalisations sont à la charge de la Collectivité

### PRIX DU SERVICE de l'ASSAINISSEMENT

#### Facture-type - 120 m3

	Volume	Prix au 01.01.09	Montant au 01.01.08	Montant au 01.01.09	N/N-1
<b>Part du délégataire</b>			<b>155.85</b>	<b>157.46</b>	<b>1.0%</b>
Abonnement	120	1.1805	15.64	<b>15.8</b>	1.0%
Consommation			140.21	<b>141.66</b>	1.0%
<b>Part Collectivité</b>			<b>173.36</b>	<b>174.68</b>	<b>0.8%</b>
Abonnement	120	1.0640	47.00	47.00	0.0%
Consommation			126.36	127.68	1.0%
<b>Organismes Publics</b>		0.1550	<b>18.00</b>	<b>18.60</b>	<b>3.3%</b>
Modernisation du réseau de collecte			18.00	18.60	3.3%
<b>TOTAL € HT</b>			<b>347.21</b>	<b>350.74</b>	<b>1.0%</b>
TVA			19.10	19.29	
<b>TOTAL TTC</b>			<b>366.31</b>	<b>370.03</b>	<b>1.0%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120m3</b>			<b>3.05</b>	<b>3.08</b>	<b>1.0%</b>

La variation des coûts d'assainissement est assez stable.  
On peut constater une baisse de la consommation d'eau liée aux campagnes nationales qui sont menées en ce sens ainsi qu'à la récupération des eaux de pluies.  
Monsieur GRAVELLE rappelle l'obligation de déclarer les forages.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, approuve le rapport du délégataire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **PROCEDURE IMMEUBLE MENAÇANT RUINE – CONSIGNATION DE LA SOMME DE 1500 €**

Dans le cadre de la procédure de péril imminent lancée sur l'immeuble appartenant à Mme VEILLON Anne-Marie, Le Tribunal de Grande Instance de Saintes par ordonnance de référé du 30 Juin 2009, ordonne une mesure d'expertise et désigne pour y procéder Monsieur Gilles JARTY, expert judiciaire.

Pour que cette expertise soit mise en œuvre, il faut que la Commune consigne la somme de 1500 € avant le 30 Août 2009.

Une fois la consignation faite l'expert aura un délai de 4 mois pour déposer son rapport.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, décide la consignation de la somme de 1500 € auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance.

### **AMENAGEMENT BAIGNADE – LOCATION D'UN ABRI POUR POSTE DE SECOURS**

Monsieur MACHEFERT quitte la séance à la demande du Maire.

Monsieur De ROUX rappelle que l'aménagement de la baignade sur le bord de Charente nécessite certains équipements tels qu'un local pour y installer le poste de secours.

Il indique que Monsieur MACHEFERT Patrice, propriétaire d'un abri en bois a proposé de le mettre à la disposition de la Commune pour les mois de Juillet et Août 2009 moyennant un loyer mensuel de 110 €.

Madame CHARRIER souligne la difficulté de trouver en location ce type d'équipement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de louer l'abri en bois mis à disposition par M. MACHEFERT.

### **REMBOURSEMENT PAR LES ASSURANCES GROUPAMA**

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal les sinistres suivants :

- Sinistre intervenu le 07.10.2008 sur un candélabre HN24/669 avenue des 2 Charentes pour lequel un constat amiable avait alors été établi.

GROUPAMA a fait parvenir une lettre chèque d'un montant de 1929.08 €.

- Sinistre intervenu à la salle omnisports le 2 Janvier 2009 à la suite des actes de vandalisme.

GROUPAMA a fait parvenir une lettre chèque d'un montant de 2747 €. qui couvre les réparations.

Le Conseil Municipal approuve les remboursements proposés.

### **PLAN CANICULE**

Le CCAS de Chaniers a adressé aux personnes seules, âgées ou handicapées, un courrier les invitant à s'inscrire sur le registre nominatif de recensement « PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE pour les personnes âgées et les personnes handicapées » soit 115 personnes.

Cet avis sera affiché dans les panneaux communaux.

### **INTERVENTION DES CONSEILLERS**

Monsieur RICHON : déplore qu'il n'y ait pas assez de tables et de bancs, sur le Communal, à l'ombre, au regard des pontons. Il convient de les prévoir l'année prochaine.

La passerelle du bac est en très mauvais état. Monsieur de ROUX indique qu'elle a été renforcée et que le responsable de cet ouvrage est le Département.

Madame GRELET signale que le panneau indicateur de la Mouletière est couché et que le Chemin du Chaillot n'est plus indiqué.

Monsieur de ROUX demande que les panneaux « Sortie de camions » soient enlevés sur la RD 138 à l'ancienne déchetterie.



Il fait remarquer que les balises d'intersection de la Rue de la Fauvette (Chez Corbin) sur la RN 141 ont disparu.

Il souligne la nécessité de remettre la signalisation essentielle en place. Il demande que soit réalisé un recensement et demande qu'un conseiller municipal soit chargé de ce dossier. Monsieur CANUS est désigné à cet effet.

Monsieur PANNAUD, de la part de Monsieur FOURRÉ, indique que le SMICTOM a mis en place les nouvelles dispositions en matière de sécurité à savoir la suppression des marches arrière lors des tournées de collecte. Ainsi certaines impasses et rues ne peuvent plus être desservies en porte à porte. Les usagers concernés par ces dispositions ont été avertis. Le SMICTOM étudie actuellement la possibilité de mettre en place des conteneurs collectifs.

Monsieur GODARD indique qu'en vue de l'édition du Plan de Chaniers, il est à la recherche d'une photo pour l'illustration.

Monsieur PANNAUD rappelle que le 25 Juin dernier une action a été menée au passage à niveau du Port Hublé afin de sensibiliser les usagers de la route sur la dangerosité du lieu.

Il indique que les radars mis en place relèvent en moyenne entre 50 à 60 dépassements de vitesse par semaine dans le sens Saintes - Chaniers et de 90 à 130 dans le sens Chaniers - Saintes.

Lors de cette journée, il a été signalé à la DID que la signalisation routière entre le Port Hublé et l'entrée de Chaniers n'était pas cohérente.

Madame CHARRIER souligne que Réseau Ferré de France a constaté que le trafic est moins dense depuis que les radars ont été installés. Elle a demandé qu'un comptage de voitures soit réalisé sur la route des Métrelles.

La séance est levée à 23 h

Le Secrétaire de Séance,

Daniel CANUS